

Dispositifs pour une première admission à AMU 2019/2020

Vous souhaitez entrer en licence 2, ou en licence 3, ou en master 1 ou en master 2.

Vous êtes français(e) ou ressortissant(e) d'un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), de la Confédération Helvétique (Suisse), de Monaco ou d'Andorre.

Vous êtes ressortissant(e) d'un pays hors Espace Économique Européen (EEE), hors Confédération Helvétique (Suisse), Andorre ou Monaco.

Vous venez d'un autre établissement et vous poursuivez dans la même filière en licence (licence non sélective) ou vous redoublez dans la même licence

Vous venez d'un autre établissement et vous poursuivez en master ou dans une licence sélective

Vous êtes inscrit dans une mention et vous souhaitez changer

CPGE non inscrit(e) à AMU** (CPGE titulaire d'une dispense AMU de 60 ou 120 ECTS, vous ne passez pas par Ecandidate (prise de RDV via ERIS pour s'inscrire).

Vous résidez dans un pays disposant d'un espace Campus France dématérialisé.

Liste des campus France
(<https://www.campusfrance.org/fr/procedure-etudes-en-France>)

Vous résidez en France ou dans un autre pays d'Europe, ou dans un pays qui ne dispose pas d'un espace Campus France dématérialisé.

TRANSFERT

E-CANDIDAT

CAMPUS FRANCE

Demande en ligne sur le site Campus France

Clos pour 2019-2020

E-CANDIDAT

En cas d'avis TRANSFERT favorable :

Prendre un RDV pour se rendre à la scolarité via l'application ERIS

En cas de réponse positive :

- Se connecter sur Ecandidate pour faire l'inscription par le Web puis suivre la procédure de prise de rendez-vous.

En cas de réponse positive :

Prenez contact avec le BCATS à votre arrivée en France.
Contact : allsh-scol-bcats@univ-

En cas de réponse positive :

- Se connecter sur Ecandidate pour faire l'inscription par le Web puis
- Prendre un RDV pour se rendre à la scolarité via l'application ERIS